

Procès-Verbal du Conseil Municipal

du 19 novembre 2024

Commune de Saint-Etienne-les-Orgues

Madame le Maire, Présidente, ouvre la séance à 18 heures 00 et désigne Madame Emilie VALETTE en qualité de secrétaire de séance.

Nom	Présent (e)	Absent (e)	Excusé (e)	Donne procuration à
Patricia PAUL	Oui			
François BERGNA	Oui			
Christine SANTUCCI	Oui			
Emmanuel DJAKOVIC		Oui	Oui	Monsieur Patrick DOULIERY
Patrick DOULIERY	Oui			
Sylvie CAGINICOLAU		Oui	Oui	/
Hélène CASTA		Oui	Oui	Madame Christine SANTUCCI
Serge MEOLA	Oui			
Steve PREVOST		Oui	Oui	Madame Patricia PAUL
Emilie VALETTE	Oui			
Anne-Marie MONTANO	Oui			
Noel BERTRAND	Oui			
Khaled BENFERHAT		Oui	Oui	Madame Sylvie MATHIEU
Philippe VUILQUE	Oui			
Sylvie MATHIEU	Oui			

Madame le Maire rappelle les points inscrits à l'ordre du jour du conseil :

1. Procès-Verbal d'installation de Monsieur Noel BERTRAND suite à la démission de Monsieur Marc DINI ;
2. Election du 1^{er} Adjoint au maire ;
3. Election du 4^e Adjoint au maire ;
4. Présentation du nouveau tableau du conseil municipal ;
5. Compte-rendu du Conseil Municipal du 27 septembre 2024 ;
6. Vote du plan de financement et des demandes de subventions – Opération n°327 Cœur du Village ;
7. Vote du plan de financement et des demandes de subventions – Opération n°329 Cuve DFCI Notre-Dame de Lure ;
8. Création de Poste – ATSEM / Adjoint d'animation ;
9. Suppression de poste – Responsable du CCAS ;
10. Suppression de poste – Agent d'entretien de l'école ;
11. Décision Modificative N°2 – Budget Station-Essence ;
12. Elections nouveaux représentants commissions.

Madame le maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour : le vote d'une récompense aux bacheliers ayant eu la mention bien et très bien.

Accepté à l'unanimité, ajout d'un point 13 à l'ordre du jour.

Point 1 - Procès-Verbal d'installation de Monsieur Noel BERTRAND suite à la démission de Monsieur Marc DINI

Madame le maire remercie Monsieur DINI pour tout ce qu'il a pu faire pendant les 4 années de mandat et précise qu'il continue d'intervenir dans le COPIL (Comité de Pilotage, nda) de Notre-Dame de Lure.

Les adjoints et le reste de l'équipe remercient également Monsieur DINI.

Madame le maire rappelle les motifs juridiques conduisant à l'installation de Monsieur Noel BERTRAND, notamment l'article L.270 du code électoral.

Madame le maire présente le procès-verbal d'installation de Monsieur BERTRAND et le remercie pour son travail durant les 4 premières années de mandat, notamment pour son aide en termes de communication.

Point 2 - Election du 1er Adjoint au maire

Présentation des motifs par Madame le Maire

Monsieur François BERGNA est candidat au poste de 1er Adjoint au Maire et conseiller délégué au conseil communautaire.

Il n'y a pas d'autres candidatures.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal	
Pour	11
Abstention	3
Contre	0

Monsieur François BERGNA est élu 1^{er} adjoint au maire et conseiller communautaire de la communauté de communes.

Point 3 - Election du 4e Adjoint au maire

Présentation des motifs par Madame le Maire.

Monsieur Patrick DOULIERY est candidat au poste de 4e Adjoint au Maire.

Il n'y a pas d'autres candidatures.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal	
Pour	11
Abstention	3
Contre	0

Philippe VUILQUE : Je précise que nous ne sentons pas concernés par cette élection d'où notre abstention. Ce n'est pas une défiance vis-à-vis des nouveaux adjoints.

Monsieur Patrick DOULIERY est élu 4^e adjoint au maire, l'écharpe d'adjoint lui est remise.

Point 4 - Présentation du nouveau tableau du conseil municipal

Présentation du nouveau tableau par Madame le Maire. Signature de ce tableau par Madame le maire qui en assure la validité.

Point 5 - Compte-rendu du Conseil Municipal du 27 septembre 2024

Présentation du compte-rendu de Madame le Maire.

Patricia PAUL : Il y a juste une erreur de frappe page 4 sur le point 10, lorsque l'on parle de l'hôpital de Manosque c'est conseil de surveillance et non de sécurité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal	
Pour	14
Abstention	0
Contre	0

Point 6 – Vote du plan de financement et des demandes de subventions – Opération n°327 Cœur du Village

Présentation du plan de financement par Madame le Maire.

Patricia PAUL : Cette opération n'a pas démarré car nous ne nous sommes pas encore réunis avec les commerçants. De plus du fait des nouveaux ajustements sur les subventions par le conseil départemental, notamment sur les modalités de financements de plusieurs opérations, nous sommes obligés, comme pour la MSP, de voter un nouveau plan de financement.

Nous nous sommes inscrits au sein du contrat de solidarité territoriale pour être financé par le département.

Philippe VUILQUE : Ce dossier nous pose problème, du fait que cela ne nous a jamais été présenté en conseil municipal. Ce projet est sûrement intéressant mais on ne peut pas nous faire voter un projet ou des autorisations de demande de subventions en conseil pour un projet dont nous ne connaissons pas le contenu.

La moindre des choses serait de nous présenter au moins une ébauche, afin de savoir ce qu'il y a dans celui-ci. On ne votera pas contre des demandes de subventions mais nous nous abstiendrons.

Patricia PAUL : Je suis quand même surprise car Philippe je pense que tu devrais savoir comment fonctionne les demandes de subvention, d'autant plus que nous venons de toucher le FCTVA sur la MSP qui a donc été financée à plus de 100% alors que vous vous étiez abstenus de voter pour.

De plus, c'est la fin d'année, nous sommes obligés de voter des demandes de subventions sur les projets qui arrivent. On anticipe le vote des subventions car le contrat de solidarité territoriale est bientôt terminé. Nous faisons la même chose que pour la MSP, nous votons pour des subventions avant de présenter des dossiers du fait du timing.

Que le projet se fasse ou non, il faut voter ces demandes de subventions.

Sylvie MATHIEU : La dernière fois que nous en avons parlé c'était il y a un moment. On aurait pu avoir quelque chose, une ébauche.

Philippe VUILQUE : Qu'est-ce qui vous empêchait de nous présenter quelque chose depuis ?

Patricia PAUL : Je refuse de présenter des projets pour lesquels nous n'avons pas de financement.

Philippe VUILQUE : Oui mais on vote une subvention sur un projet qui ne nous a pas été présenté.

Emilie VALETTE : Monsieur DJAKOVIC a dit au dernier conseil qu'il avait reçu une première ébauche et qu'il la tenait à votre disposition.

Philippe VUILQUE : Ça ne marche pas comme ça il faut nous le présenter en conseil.

Patricia PAUL : Dès que le groupe de travail aura avancé, nous vous présenterons l'ébauche. Je vous demande juste de voter les demandes de subvention car le contrat de revoyure arrive bientôt à échéance.

Philippe VUILQUE : Madame le maire, je suis conseiller municipal, lorsque des administrés me parlent de ce projet je ne sais pas quoi lui répondre.

Patricia PAUL : Aujourd'hui je vais aller chercher des financements. Tant que je n'ai pas de financement, je ne vais pas présenter un projet.

Philippe VUILQUE : Vu l'ampleur du projet, je pense qu'une concertation auprès de la population aurait été la moindre des choses.

Patricia PAUL : Comme je l'ai dit précédemment il y en aura une. En tant que commerçante j'entends des rumeurs, j'attends qu'on risque de nous supprimer des places de stationnement. Je suis commerçante depuis 30 ans, c'est évident que la suppression de places n'est pas en vue.

Philippe VUILQUE : Justement quand on a des rumeurs, communiquer permet de les éviter.

Patricia PAUL : Oui mais je pense que des personnes colportent des rumeurs pour des raisons politiques. Les places de parking que nous avons par ailleurs créées et financées par le département, ont aussi fait l'objet d'un plan de financement présenté en conseil avant d'avoir des dossiers complets comme pour ce projet. Je ne présenterai pas un projet qui ne sera pas réalisé ou réalisable. C'est facile de faire des projets et de mandater des bureaux d'études, si c'est pour que rien n'aboutisse ça ne sert à rien.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal	
Pour	11
Abstention	3
Contre	0

Patricia PAUL : Je remercie le travail du département pour nous aider à faire concorder toutes ces demandes de subvention et pour nous permettre d'avoir le plus de subvention.

<p align="center">Point 7 – Vote du plan de financement et des demandes de subventions – Opération n°329 Cuve DFCI Notre-Dame de Lure</p>
--

Monsieur Serge MEOLA présente le projet de la ré étanchéisation de la cuve.

Serge MEOLA : Suite à des demandes de l'ONF et de la DDT, il serait judicieux que cette cuve soit réhabilitée dans l'éventualité d'un incendie.

Patricia PAUL : Nous sommes allés demander une subvention à la DDT. Pour compléter ce qu'a dit Serge, les services de l'état, avec le réchauffement climatique, demandent à ce que nous travaillions sur des réserves d'eau pour la lutte contre l'incendie.

Serge MEOLA : Le projet verra le jour rapidement, probablement en 2025, avant l'été.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal	
Pour	14
Abstention	0
Contre	0

Point 8 – Création de Poste – ATSEM / Adjoint d’animation

Présentations des motifs par Madame le Maire.

Patricia PAUL : Ce point comme les deux autres concernent des régularisations du tableau des emplois, sous la supervision du Comité Social Territorial (CST) du centre de gestion 04.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal	
Pour	14
Abstention	0
Contre	0

Point 9 – Suppression de poste – Responsable du CCAS

Exposé des motifs par Madame le Maire.

Rien à signaler.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal	
Pour	14
Abstention	0
Contre	0

Point 10 – Suppression de poste – Agent d’entretien de l’école

Exposé des motifs par Madame le Maire.

Rien à signaler.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal	
Pour	14
Abstention	0
Contre	0

Point 11 – Décision Modificative N°2 – Budget Station-Essence

Exposé des motifs par Monsieur François BERGNA.

François BERGNA : Il s’agit d’une erreur d’imputation suite au changement de nomenclature au compte 1641.

La deuxième DM va permettre de payer les intérêts sur les prêts.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal	
Pour	14
Abstention	0
Contre	0

Point 12 – Elections nouveaux représentants commissions

Présentations des motifs par Madame le Maire, et rappel des membres des commissions.

- **Commission d'Appel d'Offre** : candidat : François BERGNA, élection à l'unanimité
- **Commission Montagne de Lure** : candidat : Emmanuel DJAKOVIC, élection à l'unanimité.
- **Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable (SAMEP)** : candidat : Anne-Marie MONTANO, élection à l'unanimité
- **Garant des coupes affouagères** : candidat : Patrick DOULIERY, élection à l'unanimité

Explication des coupes affouagères par Madame le Maire.

Point 13 – Récompense pour les bacheliers

Discussion sur les montants à attribuer aux bacheliers ayant eu mention bien et mention très-bien.

Patricia PAUL : Cela concerne les élèves ayant eu mention bien et mention très bien au bac cette année. Nous n'avons pas la liste exacte des élèves du fait que cela s'est décidé tardivement. Cela ne s'est jamais fait sur notre commune.

Après discussion, proposition finale : 100 € pour la mention bien et 150 € pour la mention très-bien.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal	
Pour	14
Abstention	0
Contre	0

Questions Diverses

1 – Question sur le container de vêtements sur le parking de la médiathèque

Philippe VUILQUE : Ce container de vêtements est à côté des poubelles, il serait judicieux de le déplacer.

Patricia PAUL : Oui nous en avons déjà fait la demande.

2 - Point sur l'avancée du chantier de restauration de Notre-Dame de Lure

Point par Monsieur MEOLA sur l'avancée des travaux.

Serge MEOLA : La 1ère phase va se terminer d'ici début décembre, le coulage des murs étant quasiment terminé. La deuxième phase commencera en 2025 après une procédure d'appel d'offre. Nous remercions la DRAC qui nous accompagne durant ces travaux.

Patricia PAUL : Le projet date de plus de 20 ans et des études sans suites avaient été commandées. De plus, la DRAC nous a demandé de réaliser des fouilles du bâti et nous sommes en train de négocier avec eux pour savoir s'ils peuvent prendre en charge ce surcout. Je remercie encore la DRAC pour leur accompagnement.

3 – Le sujet du transfert de compétence de l'eau

Patricia PAUL : Comme l'a annoncé notre nouveau Ministre, il n'y a plus d'obligation de transfert de la compétence de l'eau. Ce n'est pas encore officiel. Si le gouvernement devait changer de nouveau, le sujet serait remis sur la table.

Nous le re délibèreront après la communauté de communes. J'ai été surprise qu'après la réunion avec les 3 communes (Montlaux, Revest-Saint-Martin et Limans) sur ce sujet, elles se sont empressées de transférer la compétence de l'eau à un syndicat malgré leur opposition au transfert en DSP courte.

Ce syndicat qui s'appelle CEPAL délègue à des sociétés privées. Donc si demain des stations tombent en panne ce sont des opérateurs privés qui interviendront chez eux.

Sachez que notre commune garde sa régie pour laquelle nous allons créer un COPIL et nous allons lancer un bureau d'étude en coordination avec la DDT et IT04 sur notre réseau d'eau et notre rendement. Il faut savoir que nous avons 28 km de réseau qui datent un peu et sur lequel nous allons travailler.

Dans ce COPIL je vous propose comme membre : Emmanuel DJAKOVIC, Patrick DOULIERY, François BERGNA, Philippe VUILQUE, Anne-Marie MONTANO et moi-même.

Philippe es-tu d'accord ?

Philippe VUILQUE : Dans la mesure où j'ai suivi le dossier en conseil communautaire je suis d'accord.

Sylvie MATHIEU : Je rappelle le fait que la communauté de communes proposait une DSP de 5 ans, et que sur ce genre de sujet c'est très long. Pour en revenir au syndicat, ce n'est pas le problème de la délégation, c'est le problème de la gestion.

Patricia PAUL : C'est un sujet important.

Sylvie MATHIEU : Toujours est-il qu'une DSP sur 5 ans c'est long et c'est sur cela que ça a coïncé. De plus nous n'avons toujours pas voté le RPQS.

Patricia PAUL : C'est normal il n'y a qu'un seul agent de la DDT qui travaille sur le RPQS, il a pris du retard, cela sera présenté en conseil prochainement.

Philippe VUILQUE : En dehors des considérations de gestion nous avons fait du très bon travail pour préparer ce transfert de compétence. Toutefois, cela n'empêche pas la mutualisation entre plusieurs communes, notamment par l'intermédiaire de la communauté de communes. De plus, ce transfert nous était favorable car nous transférions aussi les investissements. Il faut être assez prudent sur ce sujet.

Patricia PAUL : Je suis d'accord et je remercie d'ailleurs le COPIL qui a travaillé sur le sujet en conseil communautaire. De plus, monsieur le préfet annonce que les nouvelles mesures sur l'eau vont se complexifier.

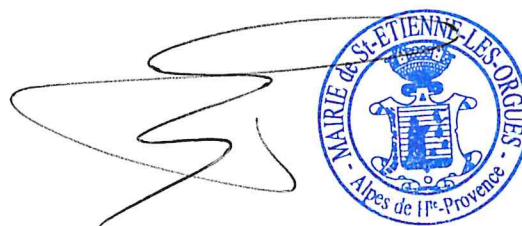
Il faut savoir que le syndicat du plateau d'Albion est en DSP.

Fin de séance : 19h35

QUESTIONS ET REMARQUES DU PUBLIC

Fait à Saint-Etienne les Orgues, le 22 novembre 2024.

Le Maire, Patricia PAUL.

The image shows a handwritten signature in black ink to the left of a circular blue official stamp. The stamp contains the coat of arms of the commune and the text "MAIRIE de SAINT-ETIENNE-LES-ORGUES" at the top and "Alpes de H^e Provence" at the bottom.